



## AVIS PUBLIC

### DÉROULEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL RETOUR EN SALLE

AVIS EST DONNÉ que :

1. Considérant l'évolution des mesures sanitaires, à compter du 21 février 2022, les séances du conseil municipal se dérouleront à la salle du conseil (salle communautaire Athanase-David) située au 2490, rue de l'Église, en présence du public.
2. La capacité de la salle sera ajustée pour tenir compte des directives gouvernementales au jour de chaque séance et les places seront accordées selon l'ordre d'arrivée.
3. Les mesures sanitaires en vigueur au jour de chaque séance seront appliquées par le personnel de la Municipalité. Toute personne se trouvant dans la salle devra également suivre ces mesures.
4. Les séances continueront d'être diffusées en direct sur la page *Facebook* de la municipalité. Dans les jours suivant la diffusion en direct, les vidéos de la captation seront disponibles sur le site internet de la municipalité, au [www.valdavid.com](http://www.valdavid.com).
5. Le conseil municipal répondra aux questions soumises à l'avance, en plus de répondre aux questions des personnes présentes. Ainsi, toute personne qui souhaite adresser une question au conseil municipal peut le faire, par écrit, au moins 48 heures avant la séance :  
Par courriel : [juridique@valdavid.com](mailto:juridique@valdavid.com)  
Par la poste : Mairie – Service juridique, 2579, rue de l'Église, Val-David, J0T 2N0.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 21 février 2022

(Signé Carl Lebel)

---

Carl Lebel  
Greffier-trésorier adjoint